

Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 21 décembre 2021

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté **les délibérations et la résolution** suivantes :

- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 155'000 F, destiné à la modification des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées de la commune de Collonge-Bellerive, à la hauteur du 40-46 route d'Hermance.
- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 87'000 F, destiné au réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat, parcelles N° dp8408, dp8410 et dp8424 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-25 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 4'025'070 F, destiné à divers amortissements complémentaires.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé la résolution 21-06 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2022, les emprunts de 1'100'000 F et 1'965'000 F contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 14 février 2022.

Ces différents textes sont affichés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune.

Par ailleurs, le Conseil municipal a accepté **d'entreprendre une procédure pour nommer une place** de la commune.

- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté de déposer une demande auprès du Canton, afin de nommer « Place Natascha de Senger » la place sise chemin du Pré-d'Orsat, devant les immeubles du Quadrilatère.

Mme Natascha de Senger (1925-2012) était une sculptrice et peintre de nationalité suédoise et suisse. Elle est la créatrice de la sculpture la « Nympe du Léman » ou « Sirène du Léman », située au large de la plage de la Nympe, à Collonge-Bellerive.

Pour plus d'informations : www.natascha-desenger.com